



Bulletin Officiel

N° 3648

Jeudi 22 Juillet 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

MISE A JOUR DE LA LISTE DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE 2-3

AVIS DE NOTATION

FITCH CONFIME LA NOTE 'BB (tun)' DE UNION DE FACTORING 4

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR – TUNISAIR - AGO – AGE 5

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

EL WIFACK LEASING 6

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB 7

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT SUBORDONNE AMEN BANK 2010 8-11

DESIGNATION DE CENTRALISATEUR

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING CIL 11

COURBE DES TAUX 12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 13-14

COMMUNIQUÉ DU CMF

Le Conseil du Marché Financier publie une mise à jour de la liste des intermédiaires en bourse qui ont déposé auprès du Conseil du Marché Financier, des conventions, établies avec des sociétés faisant appel public à l'épargne, portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par ces sociétés.

(Mise à jour le 22 juillet 2010)

	Intermédiaires en bourse mandatés	Emetteurs	
		Dénomination	Siège social
1	Arab Financial Consultants-AFC 4, rue 7036 El Menzah IV-1004 Tunis	Tunisie Profilés Aluminium-TPR	Rue des Usines – Z.I. Sidi Rézig – Mégrine 2033 Tunis
		ASSAD	Rue El Fouledh, ZI 2013 Ben Arous – BP N° 7
		SERVICOM	Cité Ishbilia Route de Tunis 3100 Kairouan, rue Om Maktoum
2	AXIS CAPITAL BOURSE 67, Avenue Mohamed V-1002 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES-SOTUVER	Zone industrielle 1111 Djebel Elouest Route Zaghouene Km 21 - BP 48
		Magasin Général	24, avenue de France 1000 Tunis
3	Amen Invest Immeuble Amen Invest. 9 Rue du lac Neuchatel. Les Berges du LAC -1053 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT –SICAR Tuninvest SICAR	Immeuble Iris Les Berges du LAC – 1053 Tunis
4	BNA Capitaux 27 bis, rue de Liban-Lafayette -1002 Tunis	LES CIMENTS DE BIZERTE	Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte
		Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines-SOTRAPIL	Boulevard de la terre, Centre Urbain Nord -1003 Tunis El khadhra
		Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique SICAF-SPDIT SICAF	5, Route de l'hôpital Militaire - 1005 Tunis
		Société Frigorifique et Brasserie de Tunis -SFBT	5, Route de l'hôpital de Bab SAADOUN - 1005 Tunis
		ESSOUKNA	46, Rue Tarek Ibn Zied – Mutuelleville 1082 Tunis
		SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS-SOTUMAG	Route de Naâssen - Bir Kassâa – Ben Arous
		BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA	Rue Hédi Noura 1001 Tunis
		POULINA GROUP HOLDING-PGH	GP 1 KM 12 EZZAHRA- Ben Arous
		TUNISAIR	Boulevard du 07 novembre 1987- 2035 Tunis – Carthage
		ARAB TUNISIAN LEASE –ATL	Ennour Building, Tour Gauche Centre Urbain Nord -1082-Tunis- Mahrajène
		Banque de Tunisie et des Emirats -BTE	5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis
		SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS-SOTETEL	Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II Aéroport BP640 - 1080 Tunis Cedex.
		Société Tunisienne de Réassurance- Tunis Re	Avenue Mohamed V BP 29-1073 Montplaisir 1073, Tunis.
		Banque Tunisienne de Solidarité	56 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis.

- Suite -

5	Compagnie Gestion et Finance Immeuble GAT 92/94 Avenue Hédi Chaker -1002 Tunis	Société Tunisienne d'Equipement -STEQ	99, Rue Houssine Bouzaiène 1001 Tunis
3	Cofib-Capital Finances- CCF 25, rue Docteur Camlette – Mutuelleville - 1002 Tunis	SOCIÉTÉ DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE – SIPHAT	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous
		Société Industrielle Tunisie Lait- TUNISIE LAIT	Sidi Bou Ali – 4040 Sousse
		Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP	Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP 77-1003 Tunis El Khadra
		Compagnie d'Assurance Tuniso- Européenne –CARTE	12, Avenue Habib Thameur-1069 Tunis
		Société Chimique ALKIMIA	11, rue des lilas 1082 Tunis- Mahrajène
7	Société de Conseil et d'Intermédiation Financière-SCIF 11, rue A. Azzam-complexe K.Pacha BlocA Ap.A11 - 1002 Tunis	Banque Tuniso-Koweitienne-BTK	10 bis, Avenue Mohamed V-1001 Tunis
		Arab International Lease-AIL	11, rue Hédi NOUIRA 1001-Tunis
3	Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse- SIFIB-BH Immeuble SALIM Lotissement AFH/BC5 Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord	Banque de l'Habitat- BH	21, avenue Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère
		Assurances SALIM	Immeuble EL JAMEL Avenue Mohamed V-1002 Tunis
3	Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation -TSI 32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID BANK – Cité Mahrajène- 1082 Tunis	Société Industrielle d'Appareillages et de matériels électriques- SIAME	Zone Industrielle –8030- Grombalia
10	Mac SA Green Center Bloc C 2 ^{ème} Etage – Rue du Lac constance - Les Berges du LAC -1053 Tunis	La société SOMOCER	Menzel Hayet –Zaramdine- MONASTIR
		La société Immobilière Tuniso-Séoudienne-SITS	Centre Urbain Nord - Avenue du 7 Novembre International City Center 1082 Tunis
		La société GIF FILTER SA	GP1, Km 35 - Grombalia 8030
		La société COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN –CNT	Route de Gabes Km 1,5 - 3003 SFAX
		La société ADWYA	La Marsa, Route GP9
		Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis, Bloc H, 3 ^{ème} étage, Montplaisir - 1073 Tunis
11	Attijari Intermédiation Résidence Omar 1073 Montplaisir Ennasim-Tunis	La Société Attijari Leasing	Rue du lac d'Annecy -1053 les berges du lac Tunis
		ENNAKL Automobiles	Zone Industrielle la Charguia II, 1080 Tunis Cedex BP 129
12	Compagnie Générale d'Investissement –CGI- 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis	La Compagnie Internationale de Leasing- CIL	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
13	FINACORP Rue du Lac Loch Ness (angle de la rue Lac Windermere) 1053 Les Berges du Lac Tunis	La SITEX	Avenue Habib Bourguiba Ksar Helal, Monastir
14	SOFIGES 34, rue Hédi Karray –El Menzah IV- 1080 Tunis	El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba -4100 Médenine- BP 356

AVIS DE NOTATION (*)

Fitch confirme la note 'BB(tun)' de Union de Factoring, la perspective est stable

Fitch Ratings-Londres/Tunis- 22 juillet 2010: Fitch Ratings a confirmé les notes nationales à long terme 'BB(tun)' et à court terme 'B(tun)' de Union de Factoring (Unifactor) ; la perspective est stable.

Les notes d'Unifactor reflètent une qualité d'actifs qui, bien qu'en amélioration, reste faible, et une liquidité tendue. Elles tiennent également compte de l'amélioration de sa capitalisation et de sa rentabilité.

Après un exercice 2008 difficile, qui a vu la société enregistrer une perte importante due à la comptabilisation de larges provisions pour créances classées, la rentabilité d'Unifactor a rebondi en 2009 ; tendance qui s'est poursuivie au premier semestre 2010. L'augmentation de capital de 5Mio TND réalisée en 2010 a permis à Unifactor de compenser les 5,7Mio TND de pertes cumulées jusqu'à fin 2009 et d'afficher un ratio Tier 1 de 23,17% à fin juin 2010 ; Fitch juge ce ratio juste suffisant au vu de la faible qualité d'actifs de la société. Une nouvelle augmentation de capital du même montant est prévue d'ici fin 2012.

La direction en place depuis mai 2009 a introduit de nouvelles procédures d'évaluation et de suivi du risque de crédit afin de s'attaquer aux problèmes de qualité d'actifs. Cependant les indicateurs de risque de crédit, bien qu'en amélioration, demeurent faibles à fin juin 2010 en raison du stock d'anciennes créances classées. En dépit d'un net effort de recouvrement, le taux de créances classées atteignait 18,6% à fin juin 2010 et les créances classées nettes de provisions représentaient 17% des fonds propres. La concentration des risques par adhérent reste élevée mais ce risque est atténué par une certaine division des risques par acheteur.

Unifactor a une liquidité serrée mais peut, selon Fitch, compter sur le soutien potentiel de ses actionnaires bancaires.

A fin 2009, le capital d'Unifactor était principalement détenu directement et indirectement par trois banques locales : l'Arab Tunisian Bank (notée 'BBB+'/stable, 22%), la Banque Nationale Agricole (13,7%) et l'Amen Bank (9,2%). Unifactor offre des services traditionnels d'affacturage : achat avec ou sans recours, financement, recouvrement de factures domestiques (95% en 2009) à l'import et à l'export.

Les méthodologies applicables « Global Financial Institutions Rating Criteria » datée du 29 décembre 2009, « Finance and Leasing Companies Criteria » datée du 30 décembre 2009, et « National Ratings-Methodology Update » datée du 18 décembre 2006 sont disponibles sur le site www.fitchratings.com

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com
TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, WWW.FITCHRATINGS.COM. LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR – TUNISAIR-

Siège social : Boulevard du 7 Novembre 1987 -2035 TUNIS-

Le Conseil d'Administration de **TUNISAIR** informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Compagnie se tiendra le **06 Août 2010 à 10h.00** à **l'institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis aux berges du lac Tunis** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale pour l'année 2009**
- 2. Lecture des Rapports du Commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2009**
- 3. Approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2009**
- 4. Quitus aux Administrateurs**
- 5. Affectation des résultats au titre de l'année 2009**
- 6. Renouvellement du mandat des Administrateurs**
- 7. Désignation des commissaires aux comptes pour les années 2010,2011 et 2012**

Messieurs les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour dès la parution de cet avis, au siège social de la Compagnie au boulevard 7 novembre 1987 TUNIS-CARTHAGE (Direction Centrale Financière au 2^{ème} étage) du lundi au vendredi, horaire administratif (de 7H à 13H))

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR – TUNISAIR-

Siège social : Boulevard du 7 Novembre 1987 -2035 TUNIS-

Le Conseil d'Administration de **TUNISAIR** informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Compagnie se tiendra **06 Août 2010 à 11h00** à **l'institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis aux berges du lac Tunis** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Modification des statuts de la société pour leur mise en conformité avec la réglementation en vigueur**
- 2. Modification des dispositions des articles 2 et 32 des statuts.**

Messieurs les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour dès la parution de cet avis, au siège social de la Compagnie au boulevard 7 novembre 1987 TUNIS-CARTHAGE (Direction Centrale Financière au 2^{ème} étage) du lundi au vendredi, horaire administratif (de 7H à 13H).

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

El wifack Leasing

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

La Société El wifack Leasing publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2010.

INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30/06/2010

Unité en (mD)

Répartition des Approbations par secteur et par type:

	2eme Trim 2010		2eme Trim 2009		Au 30/06/2010		Au 30/06/2009		Exercice 2009	
	Mob	Immob	Mob	Immob					Mob	Immob
Agriculture	3 462		1 313		7 842		1 962		3501	
Industrie	2 442		1 202		6 265		2 220		6 909	
Batiments et Travaux Publics	4 527	274	3 213		10 014	274	6 188		13 655	240
Tourisme	620		133		902		437		3 469	
Service et Commerce	24 349	525	16 892		38 406	820	30 911		54 799	307
Total	35 400	799	22 753	0	63 429	1 094	41 718		82 333	547
Total Général	36 199		22 753		64 523		41 718		82 880	

Répartition des Mises en Forces par secteur et par type:

	2 eme Trim 2010		2 eme Trim 2009		Au 30/06/2010		Au 30/06/2009		Exercice 2009	
	Mob	Immob	Mob	Immob	Mob	Immob	Mob	Immob	Mob	Immob
agriculture	3 674		1 068		6 423		1 528		4 081	
Industrie	1 888		543		6 274		1 052		4 985	
Batiments et Travaux Publics	1 033	245	3 442		5 070	245	5 378		12 358	80
Tourisme	120		74		158		414		3 545	
Service et commerce	19 785	205	14 965		27 566	500	24 366		40 800	264
Total	26 500	450	20 092	0	45 491	745	32 738	0	65 769	344
Total Général	26 950		20 092		46 236		32 738		66 113	

	2 eme Tr 2010	2 eme Tr 2009	Au 30/06/2010	Au 30/06/2009	Au 31/12/2009
Total des engagements en cours			110 552	79 235	93 016
Total des engagements classés			3 472	2 597	2 651
Trésorerie nette			2 302	2 411	1 743
Ressources d'emprunt			80 086	53 926	63 551
Capitaux propres			20 098	18 836	18 838
Revenus Bruts de Leasing	17 707	11 734	31 763	22 066	49 241
Revenus Nets de Leasing	3 195	2 802	5 766	4 376	9 392
Produits Nets de Leasing	2 153	1 564	3 863	2 280	5 690
Total des Charges d'expl (hors prov)	501	476	984	873	2 039

- . Total des engagements encours : Encours financiers des contrats de leasing + impayés
- . Encours financiers : Encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période
- . Les capitaux propres sont déterminés sans tenir compte du résultat de la période
- . Les ressources d'emprunts: representent la partie non échue des emprunts obtenus.
- . Produits Nets de Leasing : Revenus Nets de Leasing - Charges Financières + Produits de placement.

Faits saillants:

Le premier semestre de l'exercice 2010 a été marqué par :

- L'accroissement des Mise en Force de l'ordre de 41% par rapport à la même période de l'exercice 2009.
- L'attribution de la note BB+ par Fitch Ratings (Première notation).
- L'ouverture de son cinquième agence à GAFSA.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB -

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2010.

	DU 1/04/2010 AU 30/06/2010	DU 1/04/2009 AU 30/06/2009	AU 30/06/2010	AU 30/06/2009	EXERCICE 2009
<i>En Dinars</i>					
1- Produits d'exploitation bancaires	94 979 937	97 177 593	190 880 248	191 085 970	403 155 370
- Intérêts	72 985 307	76 116 332	150 462 500	150 632 193	321 957 375
- Commissions en produits	15 280 844	12 732 474	28 992 217	26 020 040	54 850 137
- Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	6 713 786	8 328 787	11 425 531	14 433 737	26 347 858
2- Charges d'exploitation bancaires	41 397 862	43 162 822	80 449 660	81 354 593	158 778 857
- Intérêts encourus	39 796 365	41 889 828	78 107 397	79 677 990	155 150 771
- Commissions encourues	1 601 497	1 272 994	2 342 263	1 676 603	3 628 086
3- Produit net bancaire	53 582 075	54 014 771	110 430 588	109 731 377	244 376 513
4- Autres produits d'exploitation	805 425	565 039	1 562 586	1 346 321	2 887 887
5- Charges opératoires	29 741 095	28 074 309	55 732 937	52 972 880	107 792 755
- Frais de personnel	24 018 889	21 887 603	45 594 533	42 468 176	84 365 630
- Charges générales d'exploitation	5 722 206	6 186 706	10 138 404	10 504 704	23 427 125
6- Structure du portefeuille			302 252 919	270 163 660	249 891 492
- Portefeuille-titres commercial			14 405 476	8 229 175	16 070 848
- Portefeuille-titres d'investissement			287 847 443	261 934 485	233 820 644
7- Encours des crédits (1)			5 163 753 504	4 600 297 039	4 796 043 673
8- Encours des dépôts , dont			4 798 671 002	4 271 187 755	4 296 449 542
- Dépôts à vue			1 569 345 855	1 365 569 057	1 461 460 138
- Dépôts d'épargne			1 640 462 305	1 526 515 766	1 617 274 654
9- Emprunts et ressources spéciales			497 868 430	453 798 488	422 228 791
10- Capitaux propres (2)			503 448 657	473 778 846	502 902 853

(1) les crédits sont présentés en encours nets des agios réservés et des provisions (à l'exception de la dotation aux provisions du 1er semestre 2010).
(2) les capitaux propres au 30/06/2010 et 30/06/2009 sont présentés hors résultat net de la période .
les capitaux propres au 31/12/2009 sont présentés après affectation du résultat.

Faits marquants au 30 JUIN 2010

L'activité de la Société Tunisienne de Banque a été marquée au cours du premier semestre 2010 par la poursuite de la tendance haussière, de ses principaux indicateurs d'activité.

Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 527,5 Millions de Dinars ou 12,3% pour atteindre 4.798,7 Millions de Dinars à fin juin 2010. Cette évolution provient des différentes natures et essentiellement :

- De la progression des dépôts à vue de 14,9% pour atteindre 1.569,3 Millions de Dinars;
- De l'évolution favorable de l'encours des dépôts d'épargne de 7,5% pour atteindre 1.640,5 Millions de Dinars ;
- De l'accroissement des comptes à terme de 209,7 Millions de Dinars ou 24%.

Les crédits à la clientèle, enregistrent une évolution de 12,2% pour atteindre un encours de 5.163,8 MD au terme du premier semestre 2010.

Le Produit Net Bancaire a enregistré une évolution de 0,6% au 30 juin 2010 comparativement à son niveau au terme de la même période de l'année 2009. Cette légère évolution trouve son origine principalement dans la conjugaison des facteurs suivants :

- La baisse du taux moyen du marché monétaire ;
- La perception, au courant du premier semestre 2009, de dividendes substantiels et exceptionnels sur le portefeuille participation de la banque ;
- La diminution des revenus des placements notamment en devises.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

« EMPRUNT SUBORDONNE AMEN BANK 2010 »

Le Conseil d'Administration réuni en date du 26/04/2010 a décidé de :

- 1- soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire du 31/05/2010 l'émission d'emprunts obligataires pour une enveloppe globale de 200 millions de dinars.
- 2- lancer un premier emprunt obligataire de 80 millions de dinars d'une durée de 15 ans à un taux variable de TMM majoré d'une marge de 0,70% à 0,85%, et de déléguer à la Direction Générale le soin de fixer les conditions de cette émission.
- 3- Imputer cette émission sur l'enveloppe d'emprunt obligataire qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31/05/2010

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Amen Bank tenue le 31/05/2010 a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars.

Dénomination de l'emprunt : «EMPRUNT SUBORDONNE AMEN BANK 2010 ».

Montant : **80 000 000 dinars** divisés en **800 000** obligations subordonnées, de nominal 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation subordonnée.

Forme des obligations : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes au **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,85 %** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 85 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'août de l'année N-1 au mois de juillet de l'année N.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin, qui est égale à 4,2233%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement

- Suite -

actuariel annuel de 5,0733%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,85% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de **15 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **8 ans**.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée, entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions soit le **31/08/2010** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné, soit le **31/08/2010** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations subordonnées émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 6,670 dinars par obligation subordonnée et ce, de la première année jusqu'à la 14^{ème} année, et de 6,620 dinars par obligation subordonnée, la 15^{ème} année. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/08/2025**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 aout** de chaque année auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **31/08/2011**.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **02/08/2010** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **31/08/2010**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations subordonnées émises. Au cas où le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du **31/08/2010**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/09/2010**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **30/09/2010**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **02/08/2010** aux guichets d'Amen Bank, siège social et agences.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations subordonnées du présent emprunt seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- Suite -

Cotation en Bourse : Amen Bank s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Amen Bank s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné, à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Rang de créance : *En cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les présentes obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 19 juillet 2010 sous le numéro 10/009. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires des obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.*

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : *L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.*

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou

- Suite -

qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire: Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n°10-706 en date du **19 juillet 2010** et du document de référence « Amen Bank 2010 » enregistré par le CMF sous le n° 10-009 en date du **19 juillet 2010** seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Amen Bank, Avenue Mohamed V, -1002 Tunis-, et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et d'Amen Bank : www.amenbank.com.tn

2010 - AS - 840

AVIS DES SOCIETES

DESIGNATION DE CENTRALISATEUR

Compagnie Internationale de Leasing -CIL-

Siège social : 16, avenue Jean Jaurès -1001 Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing -CIL- porte à la connaissance des porteurs d'obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2010-1 », qu'elle a désigné la Compagnie Générale d'Investissement -CGI-, intermédiaire en bourse sis au 16, avenue Jean Jaurès -1001 Tunis-, comme centralisateur de cet emprunt, et ce, conformément à l'article 2 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

2010 - AS - 841

AVIS

COURBE DES TAUX DU 22 JUILLET 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,441%		
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,441%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,440%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,440%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,439%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,438%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,437%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,437%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,436%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011	4,436%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,441%	998,569
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,461%	1 023,382
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,495%		1 011,921
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,571%	1 044,497
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,637%	1 095,535
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,668%	1 126,765
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,745%	1 089,923
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,886%		1 017,039
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,992%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,127%	1 092,842
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,383%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,428%		1 004,271
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,000%	1 073,884

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	133,176	133,186		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,586	11,588		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,197	1,198		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,081	32,084		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,173	44,177		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	164,112	163,964		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	671,954	675,285		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	140,232	139,919		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	131,604	130,575		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	118,769	117,976		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	116,792	116,083		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	109,138	109,091		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
13	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET	30-mars-07	1 159,446	1 236,931	1 255,522		
14	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 163,799	2 211,750		
15	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	119,021	119,021		
16	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	119,875	120,683		
17	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 127,522	1 141,529		
18	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	122,202	124,828		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	160,647	162,921		
20	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	14,489	14,833		
21	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 712,454	5 818,937		
22	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 533,827	6 646,021		
23	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,303	2,309		
24	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,836	1,844		
25	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,173	1,168		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
26	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	106,531	106,541
27	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	102,808	102,817
28	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	103,330	103,340
29	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	101,326	101,337
30	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	101,905	101,915
31	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	105,105	105,116
32	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	102,145	102,155
33	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	102,220	102,231
34	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	104,173	104,183
35	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	101,222	101,232
36	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	102,510	102,521
37	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	102,472	102,482
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	102,408	102,417
39	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	104,483	104,494
40	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	104,418	104,428
41	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	101,361	101,369
42	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	101,387	101,397
43	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	102,661	102,671
44	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	100,748	100,758
45	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	104,673	104,683
46	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	102,635	102,645
47	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	101,023	101,033
48	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	102,898	102,909
49	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	103,040	103,049
50	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	100,571	100,580

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
51	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,493	10,386	10,387
52	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,934	102,258	102,269
53	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	102,193	100,641	100,651
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
54	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	100,296	100,367
SICAV MIXTES								
55	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	75,761	75,649
56	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	159,515	158,877
57	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 574,100	1 564,128
58	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	113,698	113,160
59	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	122,809	122,182
60	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	103,389	103,148
61	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,478	16,407
62	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	276,620	277,480
63	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	52,277	52,284
64	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 236,356	2 234,605
65	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	77,790	77,868
66	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	58,046	58,039
67	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	102,825	103,027
68	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	113,817	113,762
69	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	110,750	111,098
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,943	11,901
71	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	13,011	12,976
72	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	16,951	16,933
73	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,704	17,710
74	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,104	12,094
75	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	127,872	128,110
76	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	133,924	133,677
77	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	130,031	129,177
78	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	20,509	20,510
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	102,412	104,154
80	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	106,614	108,088
81	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	142,165	145,938
82	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,648	10,732
83	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	126,042	127,219
84	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	117,827	119,843
85	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	169,664	174,293
86	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	151,654	155,477
87	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	133,649	135,882
88	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	9 715,658	10 028,818
89	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	165,664	170,552
90	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 425,979	1 434,952
91	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	103,970	103,776
92	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	105,842	109,866
93	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 073,875	10 267,534

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS